

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1627

présenté par

M. Le Fur, M. Rémi Delatte, M. Quentin et Mme Valentin

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de maintenir la proposition d'un délai de réflexion d'une semaine avant la pratique d'une IMG et de supprimer la possibilité d'une réduction embryonnaire dans la mesure où l'IVG est autorisée.